N° 213 Jeudi 7 Septembre 1848. 19me Année

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
„ la province . . 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS
Les premières 5 lignes fl. 2.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Bourlaut, libraires, *Lange Poten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *Franco de port*.

LA HAYE, MERCREDI 6 SEPTEMBRE.

Revue Politique.

Le courrier est aujourd'hui stérile en fait de nouvelles. La question italienne n'a pas avancé d'un pas, à Paris du moins. La règne la même incertitude, les mêmes contradictions, et les journaux nous apportent cent différents bruits dont les uns sont plus invraisemblables que les autres. C'est ainsi qu'on prétend qu'un membre de l'ex-gouvernement provisoire aurait annoncé dans les couloirs de l'Assemblée nationale que l'intervention était résolue et que le maréchal Bugeaud serait chargé du commandement en chef de l'armée des Alpes. D'un autre côté, on nous apporte la nouvelle que le gouvernement avait reçu des dépêches de Vienne fort rassurantes, et que pendant la revue qui a eu lieu [illegible] l'occasion [illegible] un peu inquiètes. Au surplus, on ne pense pas que le maréchal Bugeaud accepte le commandement en chef du gouvernement actuel. Il est inutile d'ajouter les autres suppositions qui sont absolument de la même force. Mais ce qui paraît être plus vrai, c'est que l'Autriche continue les négociations avec Charles-Albert, sans pour cela refuser catégoriquement la médiation anglo-française. L'appui que cette puissance n'a pas trouvé de la part de ses alliés pendant la durée des hostilités [illegible] aujourd'hui assuré. C'est d'abord l'Allemagne qui, [illegible] a chargé son envoyé à Paris, M. von Raumer, de désigner comme bases des négociations des limites plus étendues que celles fixées primitivement par les négociateurs français. Ensuite vient la Russie, dont les intentions ne sauraient être douteuses, ainsi qu'on a pu le remarquer dans la lettre adressée par l'empereur au maréchal Radetzki, et que nous avons publiée hier. Et l'Angleterre elle-même ne s'est jusqu'ici prononcée que d'une manière évasive, et le doute règne toujours sur ses véritables intentions.

Les journaux de Paris, très sobres depuis quelque temps en articles de fond, s'emparent aujourd'hui de la constitution dont la discussion a commencé avant-hier dans la séance de l'Assemblée nationale. Les observations que la nouvelle charte soulève principalement sont les mêmes que l'on fait presque sur toutes les constitutions: la prolixité. En effet, on trouve dans le travail de la commission une foule de détails sur l'administration intérieure, sur le conseil d'Etat, sur le pouvoir judiciaire, etc. Tous ces points indiqués rendront nécessairement impossible la rédaction et la discussion des lois organiques qui doivent compléter la constitution sur ces divers sujets.

C'est surtout le premier paragraphe du préambule que les journaux attaquent avec force. Il y est dit que la France s'est [illegible] pour conserver dans le monde l'initiative du progrès de la civilisation. « Comment, s'écrie un » des organes de la presse française, ces messieurs qui ont » voyagé [illegible] n'ont trouvé à l'étranger qui » nous [illegible] supérieur. Pour les libertés politiques, pour les » mœurs, pour l'industrie, pour l'agriculture, pour les arts, etc., nous n'avons donc rien à apprendre des Etats-Unis, de » l'Angleterre, de la Hollande et d'autres pays ? »

Quant à la discussion du projet de constitution, elle n'a commencé avant-hier que vers la fin de la séance, et a été fort terne. Mais l'on sait que les principaux orateurs ne sont pas dans l'habitude d'aborder les premiers la tribune, et le débat s'élargira [illegible] lorsqu'ils jugeront le moment venu d'intervenir dans la discussion.

Le ministre [illegible] demandé au conseil général la faculté d'effectuer le désarmement à Livourne, de faire des arrestations préventives, de supprimer les journaux subversifs, de dissoudre les réunions dangereuses, et d'assigner aux personnes suspectes un domicile forcé.

Ces pouvoirs ont été accordés, mais deux députés ont demandé que le désarmement de la garde civique ne fût pas comprise dans cette mesure, sauf les exceptions individuelles. Le ministère y a adhéré. En outre, le gouvernement a envoyé à Livourne, en qualité de commissaire extraordinaire, le colonel Cipriani, avec mission de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la tranquillité.

On assure que Pie IX est entièrement d'accord avec le grand-duc de Toscane, tant pour obtenir par la médiation de la France et de l'Angleterre une paix qui assure la nationalité et l'indépendance de l'Italie que pour arriver à la formation d'une fédération nationale entre les Etats italiens.

L'assemblée constituante d'Autriche a résolu, dans sa séance du 31 août, une des questions les plus importantes, sinon même la plus importante de celles qu'elle est appelée à résoudre: nous voulons parler de l'abolition de tous les droits seigneuriaux et du principe de l'indemnité à accorder aux propriétaires atteints par cette mesure. C'est surtout au nom de l'abolition de ces droits que la révolution autrichienne s'est faite. Aussi l'Assemblée s'est-elle trouvée unanime pour la proclamer; mais la même unanimité ne s'est plus retrouvée sur le principe de l'indemnité. Le ministère en a fait une question de cabinet, et ce n'est qu'à la majorité absolue de dix-neuf voix que l'indemnité a triomphé en principe. Reste la question d'exécution, [illegible] une foule d'amendements sont proposés.

[illegible], la proposition du gouvernement de doubler, à dater [illegible] mois, les droits sur la distillation de l'eau-de-vie et [illegible] du sucre de betterave, a été adoptée par l'Assemblée [illegible] des débats importants.

[illegible] volontaire, après avoir atteint le chiffre de neuf millions [illegible] thalers, se remplit maintenant avec si peu d'empressement, qu'il est à peu près certain que le gouvernement prussien devra en venir à l'emprunt forcé qu'il a journé à diverses reprises dans l'espoir de n'être pas dans l'obligation d'y revenir.

L'annexion de l'Autriche au *Zollverein*, qui a été pendant quelque temps regardée non-seulement comme possible, mais comme probable, éprouve des obstacles sérieux, et on cesse de croire en Allemagne qu'elle puisse avoir lieu.

La Première Chambre des Etats-Généraux a continué hier la discussion générale des douze projets de loi sur la révision de la Loi-Fondamentale, sans qu'on en soit venu au vote. La discussion a été continuée aujourd'hui.

Les principaux points qui hier encore ont formé le sujet des débats, sont le droit de réunion et d'assemblée, le système électoral, le culte, l'enseignement, etc.

Le journal de Rotterdam assure que, bien que la Première Chambre ait de nombreuses objections à faire contre les projets de la Loi-Fondamentale, elle ne rejettera aucun de ceux sur lesquels repose la révision même. La Chambre a conféré avec [illegible] sur ces projets de loi. Il paraît que des explications ont également été données relativement aux expressions concernant la Première Chambre, dans le rapport du ministre de la justice au Roi.

— Une feuille hollandaise nous apprend que le gouvernement a résolu d'envoyer à Java les frégates *le Prince d'Orange* et *la Sambre*, la corvette *le Boreas* et le pyroscaphe de guerre *le Phénix*. Ces bâtiments prendront à bord plusieurs détachements de troupes et de matelots, destinés à renforcer l'armée coloniale. Différents autres détachements de troupes seront également envoyés par des navires marchands.

— Le *Moniteur belge* publie un arrêté royal concernant le remplacement des miliciens par l'entremise du département de la guerre.

Cet arrêté, daté du 3 septembre, repose sur cette idée qu'il convient d'encourager le remplacement des miliciens par d'anciens militaires, en limitant le sacrifice des pères de famille.

La somme à déposer par le père de famille, ou le tuteur du milicien, dans la caisse du receveur de l'enregistrement le plus rapproché de son domicile, est de 1200 fr. Toutefois, le prix du remplacement pourra, dans certains cas, s'élever à 1400 fr., à 1600 fr. et même à 1800 fr., et dans ces derniers cas, le supplément du prix devra être remis au gouverneur.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que dans sa séance de ce jour, qui a commencé à 11 heures du matin et a duré jusqu'à 4 heures de relevée, la Première Chambre, ayant terminé la discussion générale sur les projets de la Loi-Fondamentale modifiée, a passé à celle des projets séparés, et a adopté le projet I.

(CORR. PART. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 4 SEPTEMBRE. — On ne peut se dissimuler que la discussion sur le projet de constitution s'ouvre sous les plus fâcheux auspices. Les esprits les plus optimistes voient un triste symptôme dans le refus fait par l'assemblée nationale de lever l'état de siége pendant la discussion et le vote du pacte fondamental sur lequel va s'asseoir la nouvelle république. On a beau chercher à se faire illusion, à se persuader que le régime sous lequel nous vivons est un régime parfaitement doux, parfaitement humain, parfaitement libéral; on a toujours devant ses yeux cette déplorable réalité, l'état de siége, c'est-à-dire la suspension du règne de la loi, c'est-à-dire le régime de bon plaisir. Une constitution discutée et votée sous ce régime, avec la liberté de la presse anéantie de fait, n'est-ce pas un démenti donné d'avance à tous les grands principes qui doivent présider à l'érection du monument législatif auquel la chambre va travailler. Les nobles paroles prononcées dans la séance de samedi par M. Victor Hugo resteront comme un stigmate indélébile imprimé par la bouche d'un homme libre au front de cette œuvre frappée dans son origine même d'impuissance et de stérilité.

Aussi l'intérêt qui devait naturellement s'attacher à cette grande et solennelle discussion est-il bien moindre qu'on ne l'aurait supposé, et nous avons vu aujourd'hui un brave homme, nommé, je crois, M. Gerby ou Greby, ouvrir le débat au milieu du bruit des conversations particulières par un discours qu'il n'a pu achever, son amour-propre d'orateur se refusant à poursuivre en présence d'une vingtaine de membres assez humains pour ne pas le laisser en présence du bureau, des huissiers et des bancs vides.

C'est là, si je ne me trompe, un trait caractéristique. Cette indifférence d'une grande assemblée pourrait bien avoir son reflet dans le public, et ce serait un grand malheur, de quelque point de vue qu'on envisage cette indifférence. Il eût été plus sage de renvoyer dès le commencement de la discussion, afin que l'entrée en matière fût plus brave, plus digne, plus conforme à l'objet si important qui occupe l'assemblée.

Vous verrez par le compte-rendu de la séance de ce jour que la discussion de la constitution a été précédée d'un vote important. L'assemblée a cru pouvoir prolonger indéfiniment son mandat en votant la proposition de M. Pascal Duprat sur le vote des lois organiques. Il paraît que le parti modéré qui était, il y a quelques jours à peine à peu près unanime pour rejeter la proposition, s'est divisé aujourd'hui, et qu'un grand nombre de ses membres se sont rangés de l'avis de ceux qui pensent que, les lois organiques étant un appendice de la constitution, à l'assemblée constituante seule il appartient de les voter.

Est-ce par esprit de conciliation et d'union que ce revirement d'idées a eu lieu. Je l'ignore, mais je crois que cette décision de l'assemblée est regrettable parce qu'elle engage en quelque sorte l'avenir plus qu'il n'eût été prudent peut-être de le faire. Pour un grand nombre de représentants, c'est, je vous l'ai déjà fait remarquer, un moyen de prolonger la durée d'un mandat qu'ils sont à peu près sûrs de ne pas voir renouveler. Cette circonstance explique le chiffre si considérable de la majorité qui s'est prononcée d'abord contre l'ajournement, et ensuite pour l'adoption de la proposition Duprat.

La grande revue militaire qui a eu lieu hier est considérée par la république rouge comme une manifestation réactionnaire. Les hommes de ce parti font un reproche au général Cavaignac d'avoir fait ce grand déploiement de forces à la veille du jour où l'assemblée des représentants de la nation allait aborder la partie la plus importante de sa mission, dans un moment où ses membres ont le plus grand besoin de se recueillir et ne doivent pas être distraits par des préoccupations qui pourraient exercer une influence sur leurs délibérations. Hier et aujourd'hui j'ai entendu formuler ces reproches en termes dont l'énergie ne se fera probablement pas jour jusque dans la presse. Ces reproches ont une certaine apparence de raison. Mais à coup sûr l'intention que l'on prête au général Cavaignac est fort loin de son esprit. D'ailleurs, la présence de grandes masses de troupes n'est malheureusement pas pour nous autres habitants de Paris un spectacle nouveau et qui doive exercer une grande influence sur l'esprit des membres de l'assemblée, accoutumés, malheureusement aussi à ne délibérer et à ne voter en quelque sorte qu'entourés de canons et de baïonnettes.

Nous sommes entourés ici d'une foule de réalités de ce genre qui ne nous causent plus ni inquiétude, ni étonnement, mais qui doivent paraître bien extraordinaires, bien incroyables à l'étranger.

Le chef du pouvoir exécutif s'est expliqué aujourd'hui en termes assez nets au sujet des expressions qui lui étaient échappées dans la séance de samedi, quand il a parlé des complots de la caste de la légitimité. Il a rendu justice aux hommes du parti légitimiste qui se sont ralliés sans arrière-pensée, dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité au régime républicain. Mais il a maintenu le fait des complots des partisans de la royauté. Le général Cavaignac se trompe et peut-être veut-il bien se tromper. Son système est forcément un système de bascule. Pour n'être pas tout-à-fait honni et maudit par les républicains de la veille, il faut qu'il caresse dans l'occasion leurs craintes vraies ou simulées à l'encontre des monarchistes. Ainsi l'on a vu dans la première révolution des hommes sérieux, dans un intérêt d'ambition, de popularité, ou tout autre, faire chorus avec ceux qui attribuaient tous les malheurs du temps aux intrigues de *Pitt* et *Cobourg* et de leurs agents.

Il n'est point vrai qu'il existe des conspirations royalistes dans l'intérêt d'Henri V ou du comte de Paris ou du prince de Joinville. Mais ce qui est vrai, ce qui est très croyable en effet, c'est qu'il y a dans la population de toutes les provinces de la république, une lassitude générale, un sourd mécontentement, une sorte de doute sur l'avenir du régime républicain, sur la possibilité pour ce régime de guérir jamais les maux qu'ont fait peser sur la France les hommes qui l'ont gouvernée depuis le 24 février. Partout on est comme dans une attente fiévreuse. On se demande si de nouvelles catastrophes ne viendront pas aggraver encore une situation déjà si triste. Je lisais ce matin encore une lettre d'un homme qui occupe une position considérable dans une ville du midi de la France. D'après cette lettre, la tristesse et le découragement règnent dans toutes les classes de la société, et cet abattement d'esprit qui est le résultat nécessaire d'un état de choses qui a suspendu les affaires pour le commerce, l'industrie et la plupart des professions libérales, qui a amené la ruine d'une foule d'existences et qui fait entrevoir la saison rigoureuse qui s'approche sous les couleurs les plus sombres.

La république a imposé à tous les citoyens d'énormes sacrifices. Jusqu'à présent elle ne leur a donné aucune compensation. Aussi, si l'on ne conspire pas contre elle, c'est moins par sympathie que pour ne pas attirer sur la France la désolation d'une nouvelle guerre civile. Voilà quelle est la véritable situation dans le midi, comme dans l'ouest, comme dans le reste de la France.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

BERLIN, 2 SEPTEMBRE. — Dans la séance de la chambre de ce jour a été discutée la loi relative à l'augmentation des impôts qui frappent la distillation de l'eau-de-vie et la fabrication du sucre de betteraves, augmentation demandée par M. le ministre des finances. Un ordre du jour proposé par M. de Berg a été rejeté à l'unanimité moins une voix. M. de Berg, qui avait retiré son ordre du jour a voté contre, lorsqu'il a été proposé par un autre membre, ce qui lui a attiré une vive [illegible] de la part [illegible] de droite. C'est [illegible] jour a commencé [illegible]

C'est le sucre de betterave qui seul a été [illegible] d'hui. L'augmentation qui devait le frapper [illegible] du *Zollverein*, avec lesquels une convention [illegible] cet effet.

Le projet de loi du gouvernement fixait au 1er septembre de cette année le terme à partir duquel la mesure proposée recevrait son exécution.

La section centrale ayant repoussé, par cinq voix contre trois, l'augmentation proposée par le ministre, [illegible] M. Unruh, par un amendement qui [illegible] voulait proroger le terme [illegible] de septembre [illegible]

Au moment du vote on a [illegible] la [illegible] vu la division, qui ont été admis l'un et l'autre.

La question de savoir si en principe l'augmentation projetée, qui tend à porter le taux de l'impôt à trois silbergros par quintal au lieu de 1 1/2, a été résolue affirmativement par 195 voix contre 131.

L'amendement Unruh a été ensuite mis aux voix, et rejeté par 175 voix contre 136.

— La *Gazette d'Augsbourg* assure que le comte Bahlen, qui a déjà rempli les mêmes fonctions près de Louis-Philippe, est désigné pour le poste de ministre plénipotentiaire de Russie auprès de la république française.

— Dans la séance de la diète constituante de Vienne du 31 a eu lieu le vote sur la proposition d'abolir les redevances et droits féodaux. Le principe de l'abolition a été adopté; mais après une discussion très-orageuse celui de l'indemnité a été adopté par 174 voix contre 144. Suivant une version, 28 membres se sont abstenus de prendre part au vote, et 36 suivant une autre.

— Un violent incendie a éclaté à Constantinople, le 17 août, et a réduit en cendres, outre un grand nombre de boutiques et de maisons, 26 vaisseaux marchands et une grande provision de bois. (*Lloyd autrichien.*)

FRANCFORT, 4 SEPTEMBRE. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale, M. Heckscher, ministre des affaires étrangères de l'empire, a fait connaître les articles de l'armistice conclu entre l'Allemagne et le Danemarck et les pièces qui y sont annexées. Voici un résumé des dix articles du document en question:

1. Les hostilités seront suspendues pour la durée de sept mois [illegible] de reprise on devra en avertir l'adversaire un mois d'avance.

2. Si l'armistice est dénoncé, les troupes reprendront la position qu'elles occupaient au moment de la conclusion de l'armistice.

3. Le blocus sera levé.

4. Les prisonniers de guerre seront relâchés.

5. Tous les navires avec leurs cargaisons seront [illegible] en liberté.

6. Les troupes évacueront les duchés dans [illegible] de 12 jours. L'île d'Alsen sera occupée par 2000 hommes. [illegible] holsteinoises seront mises à la disposition du gouvernement [illegible]

7. Les deux puissances contractantes, [illegible] et le Danemarck, nommeront un gouvernement provisoire, composé de cinq membres, dont deux seront choisis par la Prusse, deux autres par le Danemarck.

Aucun membre de l'ancien gouvernement provisoire ne pourra siéger dans ce gouvernement. Toutes les résolutions de l'ancien gouvernement provisoire seront abrogées.

8. La Prusse et le Danemarck ont le droit de nommer des commissaires, qui siégeront dans les duchés et veilleront au maintien des stipulations.

9. Le duché de Lauenbourg sera administré par trois personnes nommés par les deux puissances contractantes.

10. Les stipulations ont été garanties par la Grande-Bretagne. Ni le Danemarck ni la confédération germanique ne se désistent par ces stipulations de leurs prétentions respectives. Les ratifications seront échangées à Lubeck dans le délai de 10 jours.

Le document porte la date du 26 août et est signé par MM. Below, Bille et Reedtz.

Cette lecture a donné lieu à une discussion assez vive dans laquelle le principe national et le partriotisme ont eu occasion de se manifester. Les différents orateurs ont rivalisé de dévoûment et d'enthousiasme. Le prince de Lichnowsky, MM. Beseler et Bassermann, tout en reconnaissant les devoirs qu'impose l'amour de la patrie, ont fait preuve de cette circonspection politique qui caractérise l'homme d'Etat, en appuyant une motion de M. Waitz, tendant à ce que la commission du pouvoir central et la commission internationale présentent dans le délai de 24 heures un rapport sur la question de savoir s'il faut suspendre momentanément les mesures militaires qui se rattachent à la conclusion de l'armistice, à savoir l'éloignement des troupes. D'un autre côté, il avait été proposé de rejeter directement l'armistice.

La motion de M. Waitz a été adoptée. Cette adoption a été précédée de celle de la résolution suivante :

L'Assemblée nationale arrête qu'immédiatement après l'impression des documents respectifs, il sera fixé un jour où la commission du pouvoir central et la commission internationale présentent un rapport sur la question de l'armistice en général.

Les deux commissions se sont réunies immédiatement après la clôture de cette séance pour s'occuper de l'examen de la motion de M. Waitz. Si, ce qui paraît assez probable, cette dernière est adoptée, une des conditions principales du traité ne pourra être exécutée.

Les plénipotentiaires danois et prussiens ont proposé le comte Moltke pour la présidence du gouvernement provisoire de Schleswig-Holstein et M. le comte Rantzau pour celle du duché de Lauenbourg.

NOUVELLES D'ITALIE.

La *Gazette de Milan* du 29 août publie quelques détails sur les dernières rencontres dans lesquelles Garibaldi a été battu. Elle l'accuse d'extorsions de 80,000 livres aux habitants de Varèse et de 4,000 liv. à Gavisole, et d'avoir fait fusiller à Gemina un sergent de gendarmerie qui avait fait son devoir. On ne peut pas, ajoute la *Gazette de Milan*, préciser le nombre des morts et des blessés de cette bande, aujourd'hui dispersée dans les montagnes. Les Autrichiens, dans ces diverses affaires, ont eu 2 officiers blessés et 40 hommes tués et blessés.

— Le ministère toscan a envoyé à Livourne, en qualité de commissaire extraordinaire, le colonel Cypriani, afin de réprimer les désordres. Par décret du grand duc de Toscane, le pouvoir exécutif est investi d'une autorité illimitée à exercer dans la ville et le port de Livourne.

— Le 29 août dernier, Rovereto a été occupé à Plaisance un mouvement [illegible] par les troupes autrichiennes ; l'artillerie a été envoyée hors de la porte du Pô ; plus tard, elle est rentrée en ville. Les officiers se sont réunis auprès du maréchal de Thurn pour des communications importantes. Dans la nuit sont arrivés et partis plusieurs courriers.

NOUVELLES DE SUISSE.

M. le baron de Kaisersfeld, ministre d'Autriche en Suisse, vient d'adresser la dépêche suivante au directoire fédéral :

« Zurich, le 27 août 1848.

» Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I. et R. a la satisfaction de pouvoir notifier à S. Exc. M. le président et au haut conseil d'Etat du canton de Berne, directoire fédéral, que d'après la réponse qui lui est parvenue de la part de M. le feld-maréchal comte Radetzki, en date du 22 courant, tous les réfugiés politiques qui sont sujets autrichiens sont libres de rentrer dans leurs foyers, sans rencontrer d'empêchements, ni être exposés à aucune poursuite judiciaire pour leurs antécédents politiques.

» Les individus faisant usage de cette permission auront, dès leur arrivée à la frontière autrichienne, à se présenter devant l'autorité, laquelle enregistrera leur nom, leur lieu de naissance et de domicile. Arrivés à ce dernier, ils se présenteront devant l'autorité du lieu, qui leur signifiera de ne pas s'éloigner pour longtemps de leur domicile sans permission supérieure, et les avertira qu'ils aient à s'abstenir de toute menée révolutionnaire, et en général à se comporter tranquillement, attendu que, dans le cas contraire, ils s'exposeraient à un châtiment rigoureux, l'impunité ne leur étant assurée que pour le passé.

» Le soussigné saisit, etc. » Signé, Baron DE KAISERSFELD. »

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

LONDRES, 4 SEPTEMBRE. — Aujourd'hui à midi la reine, le prince Albert et le prince de Galles sont arrivés au palais Buckingham.

— A une heure les ministres et les grands officiers de la couronne se sont rendus au palais pour assister au conseil privé tenu par Sa Majesté.

— La chambre des lords et la chambre des communes ont siégé de bonne heure aujourd'hui pour expédier les affaires qu'elles ont encore à l'ordre du jour.

— La politique de la paix gagne du terrain et l'on conçoit ici tout espoir que la question italienne s'arrangera à l'amiable.

— Les vaisseaux de l'escadre de l'amiral-vapeur reviendront à Portsmouth le 10 de ce mois pour se ravitailler et attendre de nouveaux ordres.

— Au marché aux grains de ce jour, il y a eu une forte baisse sur toutes les céréales. Le froment du pays a baissé de 4 à 5 sh. par quarter sur les prix du dernier marché. La baisse sur les blés étrangers a été de 2 à 3 sh. par quarter avec très peu d'affaires. Le maïs a baissé de 4 sh.

— M. Louis Blanc a adressé au *Times* la note suivante : « Plusieurs personnes qui partagent en Angleterre les opinions de M. Louis Blanc semblent disposées à lui donner quelque témoignage public de sympathie. M. Louis Blanc leur adresse ses remercîments les plus sincères, mais, en même temps, il croit devoir déclarer qu'il désire éviter tout ce qui serait de nature à [illegible] de quelque manière que ce soit le gouvernement anglais. Il est décidé à attendre dans le calme de l'étude et de la retraite des jours plus brillants luisent sur son pays, et il serait profondément peiné que l'appel forcé qu'il a fait à l'hospitalité de l'Angleterre devînt la cause d'une agitation même momentanée.

— On écrit de Dublin que la police continue ses recherches pour découvrir la retraite de MM. O'Gorman et Dohenny, que malgré les avis contraires les autorités persistent à croire cachés dans le pays.

— La mort de sir John Osborne laisse une nouvelle place vacante parmi les lords commissaires de la trésorerie. L'*Observer* annonce qu'il n'y sera pas pourvu. C'est encore une économie de 2,000 liv. sterl. dans le budget des dépenses.

— Comme il est impossible de garder en Irlande un nombre de troupes aussi considérable que celui qui s'y trouve à présent, l'effectif du corps des constables permanents va être considérablement augmenté.

— Hier il y a eu de nouvelles réunions de chartistes et de confédérés irlandais sur plusieurs points de la capitale. Elles se sont passées sans désordre, la police avait l'œil sur ces meetings.

— Le prince de Galles et la princesse royale accompagneront leurs augustes parents en Ecosse. Les autres jeunes princes resteront à Osborne pendant l'absence de S. M. et de S. A. R.

Le conseil de ville d'Aberdeen a pris des mesures pour faire une réception brillante à la reine et au prince Albert à leur débarquement en Ecosse.

— Les avis des Indes Occidentales sont aussi défavorables que jadis. Les mesures adoptées par le gouvernement pour relever ces colonies ont manqué leur effet.

La banque des planteurs a fait faillite par suite d'une demande de remboursements extraordinaires. Les banques coloniales et de la Jamaïque résistent bien, et font face à toute les demandes. L'argent reste rare et le crédit anéanti dans ces îles.

— Nous croyons devoir reproduire textuellement la réponse faite avant-hier par lord Palmerston à lord Dudley Stuart, au sujet de l'entrée des troupes russes dans les principautés danubiennes.

Lord Palmerston. Les troupes russes qui sont entrées en Moldavie y sont venues à la demande même de l'hospodor, et sans avoir reçu aucun ordre du cabinet de Saint-Pétersbourg. Je crois que, lorsque cette nouvelle est arrivée à Constantinople, le ministre russe, près cette cour écrivit au commandant des troupes pour lui dire que la Porte allait envoyer elle-même un commissaire dans les principautés, et que dès-lors la présence de ces troupes n'étaient pas nécessaire. Sur ce message, les troupes allaient se retirer. Depuis, des ordres sont arrivées de Saint-Pétersbourg, leur enjoignant de rester où elles se trouvaient, jusqu'à ce que de nouvelles instructions leur eussent été envoyées.

Ce corps d'armée n'est pas considérable, mais il conserve ses cantonnements dans les principautés.

J'ai reçu de Saint-Pétersbourg des communications récentes par lesquelles on m'informe que le mouvement militaire n'a d'autre but que le rétablissement de l'ordre ; que l'occupation ne sera que temporaire, et qu'elle cessera aussitôt qu'aura disparu la cause qui l'a motivée. Aucun délai n'est fixé, j'en conviens, mais il est bien entendu que l'occupation ne sera que temporaire.

La Russie a, avec les principautés, comme puissance protectrice, des rapports définis et autorisés par les traités. Ce qu'elle a fait ne doit donc pas être considéré comme l'intervention illégitime d'un pays dans les affaires d'un autre. L'intervention s'est faite à la demande même de l'hospodor, et il ne s'agit nullement d'une acquisition de territoire.

NOUVELLES DES INDES BRITANNIQUES.

L'insurrection qui a éclaté en février dernier dans l'ouest du Pundjâb, touche à sa dernière période, et probablement au moment où nous sommes, Moultan et même Dewn-Moulraj sont au pouvoir des troupes anglaises.

Dans notre dernier compte-rendu, nous avons laissé les forces combinées du colonel Cortland et du capitaine Edwards se reposer sur la rive gauche de l'Indus des fatigues de deux campagnes très rapides, où l'ennemi avait déjà eu le désavantage. Un renfort de trois régiments arrivés de Lahore, et la jonction des troupes du nabab de Bawalpoure, allié des Anglais, permirent à ceux-ci de se remettre en marche vers le centre de la rebellion, où un corps de 18,000 Sikes s'apprêtait à venir reprendre l'offensive.

Les deux armées se rencontrèrent le 1er juin près du village de Saddosam, à deux lieues de la capitale de Moultan, et il s'ensuivit un engagement général qui finit sous les murs de la ville par une complète déroute des rebelles. Le combat commença un peu avant midi et se prolongea jusqu'au soir. Moulraj, qui commandait en personne, fut renversé de son éléphant par un boulet de canon, qui emporta son palanquin, et malgré le serment qu'il avait fait de vaincre ou de mourir, il se réfugia au galop dans les murs de sa forteresse, bravement protégé dans sa fuite par une compagnie d'artilleurs, qui disputèrent le terrain pied à pied avec une adresse et une fermeté au-dessus de tout éloge.

C'est une coutume fort ancienne et générale chez les princes indiens, de ne faire des ouvertures de soumission à un ennemi plus puissant, qu'après avoir livré une ou deux batailles sanglantes qui mettent leur courage à l'abri de tout soupçon. Moulraj, dit-on, avait voulu suivre cette marche, et aussitôt après le combat du 1er juin, il offre de se rendre à condition d'avoir la vie sauve, d'être laissé libre et de recevoir un traitement honorable. Les Anglais ne lui firent aucune réponse.

Cependant, les discussions et le découragement se répandaient dans les rangs des Moultanais. Les Affyhans et les mahométans qui habitent les rives de l'Indus, fatigués du joug que les Sikes font peser sur eux depuis si longtemps, refusaient de prendre les armes, ou se prononçaient ouvertement en faveur des Anglais. Leurs faquirs encourageaient cette défection par des harangues violentes contre la religion sike, qui, étant un mélange de mahométisme et d'hindouisme, constitue un sacrilége mille fois plus odieux, pour de vrais musulmans, que le paganisme pur.

Moulraj ne se dissimulait pas les dangers dont il était entouré : l'abandon de sa cause par la plupart de ses propres sujets ou complices. Mais que faire ? Les voisins se bornaient à lui souhaiter du succès ; le durbar de Lahore, soupçonné de favoriser secrètement sa révolte, refusait toute connexion apparente avec lui. Il ne lui restait d'autre option que de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de faire acheter la victoire le plus chèrement possible. C'est le parti auquel il s'arrêta.

Par suite de plusieurs marches et contre-marches dont les bulletins ne rendent pas bien compte, les armées ennemies se trouvèrent de nouveau en présence le 18 juin sur les bords du Chenâb, un des affluents de l'Indus, à environ 8 lieues de Moultan. Les Sikes avaient 10 pièces de campagne, 4 régiments d'infanterie et une cavalerie nombreuse, à-peu-près 5,000 hommes en tout. Les forces britanniques réunies à celles du nabab de Bawalpoure, se composaient de 9,000 hommes et 11 pièces d'artillerie légère divisées en deux parcs fort éloignés l'un de l'autre.

Le feu commença au point du jour, avant que le colonel Cortland eût pu opérer sa jonction avec le capitaine Edwards et Bawal-Khan, qui avaient été forcés de passer la rivière sur des points différents. Les Sikes eurent l'avantage pendant toute la matinée. Vers deux heures de l'après-midi, la droite ayant cédé, les Sikes firent une attaque impétueuse sur la gauche où le capitaine Edwards, acculé à la rivière, et n'ayant pour se défendre ni canons ni cavalerie, se trouva dans le danger le plus imminent d'être taillé en pièces, sans qu'un seul des Cipayes qu'il commandait pût échapper.

C'est alors que tourna subitement le sort de cette sanglante journée ; car dans ce moment critique le colonel Cortland arriva avec deux régiments et une batterie de six pièces de canon, qui, ouvrant sur l'ennemi un feu à mitraille, d'autant plus meurtrier qu'il était inattendu, décida la victoire en faveur des Anglais. A cause de cette circonstance et de la coïncidence de date, nos voisins appellent cette bataille le Waterloo du Pundjâb, oubliant, sans doute, qu'aux jours de sa plus grande splendeur guerrière, l'ennemi qu'ils se glorifient tant d'avoir vaincu, n'avait pour général en chef qu'un palfrenier du célèbre général Ventura.

Quand les Sikes se virent perdus, ils se battirent, dit-on, avec toute la rage qu'inspire le désespoir ; ils firent sur l'artillerie trois charges à l'arme blanche pour tâcher de trouver au moins du succès si les troupes fraîches arrivées pour secourir [illegible] ne l'avaient énergiquement défendue. Ils perdirent six pièces de canon, toutes leurs munitions et leurs bagages.

Après cette bataille, l'armée victorieuse se dirigea sur Moultan, où la guerre se terminera par un dernier effort dont le résultat n'est plus douteux pour personne maintenant, pas même pour Moulraj, lequel se prépare sérieusement à une sainte mort, et se fait faire à l'avance comme Charles-Quint, les cérémonies funèbres dont il craint d'être privé s'il tombe vivant ou mort au pouvoir des Anglais.

Il est donc probable que le prochain courrier nous apportera la nouvelle de la prise de Moultan et de sa forteresse, de la mort de Moulraj, on peut-être de son exécution sur un gibet.

NOUVELLES DES ÉTATS-UNIS.

Le steamer l'*Hermann*, arrivé ce matin dans les eaux de Southampton, a apporté des nouvelles de New-York, jusqu'au 21 août, les nouvelles politiques des Etats-Unis sont sans importance.

Un violent incendie a éclaté à Albany et a détruit 434 maisons et une soixantaine de navires, barques et chaloupes. Les pertes occasionnées par ce grand désastre sont évaluées à plus d'un million de dollars. Plusieurs personnes ont péri dans les flammes ou ont été ensevelies sous les décombres.

D'après les dernières nouvelles du Mexique reçues par les journaux américains une nouvelle insurrection a éclaté à Mazatlan. Le caractère de ce mouvement n'est pas bien connu. Un nommé don Placenza Miranda était à sa tête, le gouvernement a envoyé des troupes sur les lieux pour comprimer la révolte.

Les avis de Campêche annoncent que la population blanche avait repris le dessus sur les Indiens et qu'après plusieurs engagements meurtriers, ceux-ci [illegible] les villes dont ils s'étaient emparés sur la côte.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 4 SEPTEMBRE. — Les bruits les plus contradictoires couraient aujourd'hui sur la question d'Italie.

Un membre de l'ex-gouvernement provisoire annonçait dans les couloirs de l'Assemblée que l'intervention était résolue. Un autre représentant en confirmait la nouvelle, assurant que le commandement de l'armée était dévolu au maréchal Bugeaud.

D'un autre côté, on affirmait que les nouvelles reçues depuis hier étaient plus pacifiques, et qu'un ministre aurait dit, pendant la revue, que très-probablement l'armée n'aurait pas l'occasion de montrer à l'ennemi le drapeau tricolore.

Il paraît toutefois positif que l'Autriche, sans avoir encore refusé définitivement l'intervention, la circonscrivait dans des limites si étroites, que les objections équivalaient à un refus positif.

Comme contrôle à la nouvelle donnée en ce qui touche le maréchal Bugeaud, nous dirons qu'on montrait dans le salon de la Paix une lettre d'un étranger, M. C. S., comte de C..., disant *ami intime et parent de M. D'Isly*, et qui affirmait que le maréchal n'accepterait, en aucun cas, de commandement du chef du gouvernement actuel.

— L'Assemblée nationale, dans sa séance de ce jour, a voté par 586 voix contre 154, la proposition de M. Duprat, portant qu'elle votera les lois organiques avant de se séparer. Elle a renvoyé à mercredi la discussion de la proposition Crespel-Latouche, relative à la suppression des journaux, et elle a entamé la discussion du projet de constitution.

— L'inauguration des embranchements du chemin de fer du Nord sur Calais et Dunkerque a eu lieu samedi. Le convoi est parti de Paris à six heures du soir.

Les fêtes données à l'occasion de cette inauguration, ont été marquées par plusieurs incidents qui ont une grave signification politique.

A Calais, le préfet, M. Degouve de Nuncques, a, dans un discours imprudent, rappelé les *turpitudes de la monarchie*, et *vanté les bienfaits de la république*. Son discours a été accueilli par des murmures. Il a été aussitôt après vivement apostrophé par M. l'ingénieur Poissat, qui lui a dit que si la monarchie était coupable de turpitudes, la république n'avait rien trouvé de mieux que de copier la monarchie et ses turpitudes, puisqu'elle lui empruntait sa politique intérieure et extérieure. M. Desgorges, représentant, est intervenu dans l'explication et a pris fait et cause pour le préfet.

Il devait y avoir un bal à Calais, aussitôt après le banquet. La société la plus élevée de Calais a refusé de rencontrer [illegible] bal ; et pour qu'il ne fût pas entièrement désert on y a invité toutes les classes du peuple, sans distinction.

Un banquet d'ouvriers avait été organisé dans la même ville. M. Recurt, ministre des travaux publics, s'y est présenté. A son cri de : *Vive la république !* il n'a été répondu que par le silence.

A Dunkerque, le banquet s'est mieux passé qu'à Calais. Il paraît que le préfet du Nord s'est montré plus sage que le préfet du Pas-de-Calais, mais M. Marie, ministre de la justice, avait été

obtenir un cri de *vive la République*, n'a pu obtenir que le cri de *vive la France!*

Le bal qui devait avoir lieu à Dunkerque dans la soirée du 3, a été ajourné de deux jours ; on n'était pas sûr à Dunkerque non plus des dispositions de la société de la ville. Un légitimiste, aujourd'hui maire de Bergues, exerce, dit-on, en ce moment, beaucoup d'influence dans cette partie du département du Nord.

On approuvait beaucoup à Dunkerque la modération des discours du cardinal archevêque de Cambrai et de M. Dupin.

M. Adolphe de Pontécoulant vient d'adresser la lettre suivante à divers journaux :

« Monsieur le rédacteur,

» J'étais absent de Paris lorsque M. Sénard, ministre de l'intérieur, voulant prévenir les interpellations qui devaient lui être adressées au sujet des papiers trouvés aux Tuileries et au Louvre après la révolution de février, a donné à l'Assemblée nationale des explications entièrement erronées. Je dois au public et je me dois à moi-même de rétablir les faits si étrangement faussés et dénaturés pour ce qui me concerne, car je n'ai lu qu'aujourd'hui la note de la *Patrie* sur cette affaire.

» Les papiers des Tuileries appartenant au roi n'ont jamais été ni confiés à ma surveillance, ni même jamais en mon pouvoir. Tout ce que j'ai fait dans le château, je n'ai point à le cacher. J'ai agi en vertu d'un ordre signé F. Arago, lequel ordre n'a pas été surpris comme l'a dit M. Sénard, lequel ordre je n'ai transgressé en aucune manière. En voici d'ailleurs le résumé :

» Il est ordonné au citoyen A. Pontécoulant... de recueillir et rassembler » les plans, cartes, plans et papier abandonnés et épars sur les carrés, dans » les corridors et les corps de garde ayant rapport à la marine et aux scien- » ces; de les dépouiller et de les restituer aux divers ministères auxquels ils » appartiennent. — 15 mars 1848. »

» Rien dans l'ordre ne prescrit parle chef du cabinet de M. Arago, sous l'approbation de ce dernier, puis reçois et signé par le ministre, et enregistré sur un registre. Je ne puis donc comprendre comment M. [illegible] la bouche de M. Sénard, a pu dire que cet ordre lui avait été [illegible] M. Caussidière, chargé alors de la police, écrivit en marge : *Même mission pour la police*, et apposa sa signature.

» Quand M. Desnoyers, juge d'instruction, m'a fait appeler, sur une dénonciation du ministre de l'instruction publique, pour connaître le but d'un voyage que j'avais fait en Angleterre, j'ai répondu que j'étais allé à Londres pour remettre entre les mains de Mme la duchesse de Joinville son contrat de ses rentes de propriété au Brésil (cette dotation officielle de vingt-cinq lieues carrées [illegible] appartenant dans les provinces de Sainte-Catherine [illegible] sauvé du feu par moi après les journées de février et avant le 1er mars, jour où j'ai reçu les pouvoirs de M. F. Arago; c'était mon devoir; j'ai agi en honnête homme; et qui donc alors aurait pu m'en empêcher? Et la preuve que j'avais bien fait, c'est que le ministre, M. F. Arago, eut connaissance de ma démarche et de mon but aussitôt après mon retour, qu'il ne la blâma pas et même ne me retira pas sa délégation.

» Quant à l'album dont a parlé le citoyen Hamard, j'ai dit que je l'avais sauvé de la destruction, puisqu'il servait de support à une marmite, et que chacun ensuite voulait en arracher une page comme souvenir ; mais je n'ai pas dit que je l'avais porté moi-même à Londres, car il a été remis à une dame d'honneur de Mme de Joinville, en vertu d'un ordre de M. Vavin, liquidateur-général de la liste civile, qui fut communiqué à M. Saint-Amand, gouverneur du château, et compris en vertu de cet ordre, par M. Druhot, élève de l'école polytechnique, dans le laissez-passer délivré qui l'obligea pour être remis au régisseur des Tuileries. Je dois dire en passant que cet album fut ajouté aux objets composant le trousseau de Mme de Joinville, réclamé par l'ambassadeur du Brésil. Ce même trousseau, qui, sous la monarchie, avait été porté du Hâvre à Paris dans trois fourgons à six chevaux, s'en est retourné sous la république, après les journées de février, dans une petite charrette à bras traînée par un enfant de dix huit ans. Quelle simplification merveilleuse ?

» Il existe également des ordres du liquidateur-général pour la remise [illegible] appartenant à des tiers ; c'est en vertu de ces ordres que [illegible] de pouvoir la correspondance particulière de Mme de Joinville avec son mari, les mémoires de M. de Joinville, la correspondance de la reine de Belges avec son frère, les Souvenirs intimes de Mme Clémentine de Saxe-Cobourg, le journal en allemand de son mari, tous les papiers et lettres de MM. Trognon et Menard, la correspondance de Mme Angelet avec Mme Clémentine [illegible]

» Je déclare en outre n'avoir trouvé aucun papier pouvant intéresser soit la fortune, soit la [illegible] de famille, qui eût jamais existé ni dans le cabinet du roi ni dans les appartements y attenant, et ne m'être occupé spécialement que de papiers et de livres de Mme de Joinville, avec son consentement verbal, comme étant les seuls qui pussent offrir des résultats en rapport avec ma mission pour la marine. Je n'ai fait partie d'aucune commission de recherche, ni de séquestre, ni des beaux-arts, quoi qu'ait dit M. Sénard.

» Quant aux autographes trouvés chez moi, ils se composent de trois [illegible] ni littéraire, écrits l'un par la reine au prince de Joinville, [illegible] de Nemours à son frère, et enfin le troisième est écrit par la reine Victoria à Mme Adélaïde, sur un papier lithographié représentant le château de Windsor, et connu dans le commerce sous le nom de *Monuments paper*, et appartenant à qui veut l'employer.

» J'ai voulu donner toutes ces explications à M. Sénard, chez qui je me suis présenté vendredi matin, trois jours avant qu'il fût question de cette affaire. Mais M. Sénard, qui se croyait sans doute bien renseigné et qui l'était fort mal, n'a pas jugé à propos de me recevoir. Il aurait épargné bien des [illegible] et appris bien des choses qu'il ne sait pas encore, il ignore encore.

» Je croirais qu'on eut rendu à mon égard une ordonnance de non-lieu, comme le dit M. Sénard. Il s'est trompé encore sur ce point ; car j'ai provoqué moi-même, par mes réponses, une explication devant la justice. Je ne sais quel intérêt on peut avoir à étouffer la vérité ; mon honneur a [illegible] exige qu'elle soit connue, et elle le sera.

» En attendant le jour des explications, *cet homme* (comme veut bien [illegible] Sénard) est le même qui, au milieu du pillage général [illegible] un tas de papiers abandonné, a arrêté au grochet [illegible] appartenant, comme plus tard [illegible] au citoyen Carnel, et les a portés à M. Marrast, qui en a ordonné sur le champ le dépôt au Musée. Voilà un fait, entre beaucoup d'autres semblables, que *cet homme* (toujours selon l'expression choisie de M. Sénard) a dû faire connaître pour éclairer le public.

» Je vous serais très obligé, monsieur le rédacteur, si vous voulez bien accueillir cette lettre dans les colonnes de votre journal.

» Paris, le 1er septembre 1848. » ADOLPHE DE PONTÉCOULANT. »

— On se rappelle qu'il a été question à diverses reprises, dans l'enquête faite par la commission de l'Assemblée nationale, sur les faits antérieurs aux journées de juin, d'un grand nombre de délégués envoyés par les clubs, aux frais du trésor, pour chauffer les électeurs dans les départements. Ces délégués [illegible] des rapports qui n'étaient communiqués qu'en par- [illegible] ministre de l'intérieur, selon que la commission du club [illegible] propos. Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui plu- [illegible] ces rapports, dont les dossiers sont déposés aux ar- [illegible] de l'Assemblée nationale. Nous allons reproduire deux [illegible] ces curieux documents, qui permettent d'apprécier [illegible] individus les clubs investissaient de leur pou- [illegible] départements. Nous croyons devoir, ainsi que le *Constitutionnel*, mettre la traduction au-dessous de chaque mot, car il est probable que, sans cette précaution, nos lecteurs auraient beaucoup de peine à déchiffrer l'inconcevable orthographe de ces *fonctionnaires* :

Roubaix, le 4 avril 1848.

Sitoyon,

Je courd toute la campane au sanviron de Roubaix le fermier [illegible]

J'ai couru toute la campagne aux environs de Roubaix. Les fermiers sont tous contan de la République ; me lon na fai courire de bruit sont tous contents de la République ; mais l'on a fait courir des bruits que plusieure représentan du gouvernement provisoire couvere de que plusieurs représentants du gouvernement provisoire étaient couverts de det que cete poure sa que l'on nave mi de sienpux si chere e qué dettes ; que c'était pour ça que l'on avait mis des impôts si chers, et que Ledreurolien nete pas tome qui faile le souvrie tous di Ledru-Rollin n'était pas l'homme qu'il fallait. Les ouvriers, tous disent qu'ils voudre bien vote come je loredi me que le fabrican qu'ils voudraient bien voter comme je leur dis, mais que les fabricants vou loir donc le bilet poure qu'ils fodra voter, je lor se di de voulaient donner les billets pour qui il faudra voter. Je leur ai dit de faire un bilet et de metre desu le nom que vous dire vous garfaire un billet et de mettre dessus le nom que vous direz, vous gardere ce lui de votre fabricant dans votre poche et vous metre le votre dorez celui de votre fabricant dans votre poche et vous mettrez le vôtre, ce qui fai touse d'acore et vou sovere le pin de la misere, ils son ce qui fait tous d'accord, et vous sauverez le pain de la misère. Ils ont touse di oui voilà comme ils fau faire vive la république vive la tous dit : oui. Voilà comme il faut laire. Vive la République ! vive la france et vive pari je fai un dise coure consernant le travail ils son France ! vive Paris ! J'ai fait un discours concernant le travail ; ils l'ont a prouvé cete le fabricant qui lor avedi que comme le approuvé. C'étaient les fabricants qui leur avaient dit que comme le couvernement voule faire cete in possible ranje le travale qui gouvernement voulait faire, c'était impossible [illegible] qu'il fale que sa de meure comme cé té auparavant. fallait que ça demeure comme c'était auparavant.

Le citoyen GARNIER.

Roubaix 22 avril 1848.

Sitoyon

Tu va bien je pense que nous soron le majorité je vous save prier Tout va bien. Je pense que nous aurons la majorité. Je vous avais prié de me faire pase delargant, vous ne mave parepondu et bien de me faire passer de l'argent, vous ne m'avez pas répondu. Eh ! bien je voi que la Republique et come la monarcgie le petite gan lon je vois que la République est comme la monarchie. Les petites gens, l'on san cere come un mouchoire de poche, me ce ne pa ce qui me s'en sert comme d'un mouchoir de poche, mais ce n'est pas ce qui me fera change de santimant je fere me plainte, je re trouve un joure- fera changer de sentiment. Je ferai mes plaintes, j'irai trouver un jour- nalisite je fere voire le but de certien sitoyen. je pare je sui au blige naliste, je ferai voir le but de certains citoyens. Je suis obligé de le se mesufaire à monotele poure ce que dois, en dan prunte de laisser mes affaires à mon hôtel pour ce que je dois, et d'emprunter de largent poure merandre à Paris, je cere a Paris sans lesous, moi et de l'argent pour me rendre à Paris. Je serai à Paris sans le sou, moi et ma fame voici le remesimant ain si pauvre malereu à le vous ma femme. Voici le remercement ainsi pauvre malheureux, allez-vous faire tous, vous savie bien que je ne te que un malereux et genave faire tous, vous saviez bien que je n'étais qu'un malheureux, et je n'avais que ma vis et mon courage donc. que ma vie et mon courage à donner. GARNIER.

Beaucoup d'autres lettres dans le même style sont au dossier. Dans une lettre de ce délégué du 14 avril, on trouve ces mots :

Je sui en rapore aveque le prefe de Lilcs a qui je fe merapore

Je suis en rapport avec le préfet de Lille à qui j'ai fait mes rapports et madone de sienstrusion que je suivi. et qui m'a donné des instructions que j'ai suivies.

LETTRE DE M. DE LAMARTINE

Aux électeurs des dix départements qui l'ont élu à l'Assemblée nationale.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

L'Italie se levait pour son indépendance légitime. Le roi de Sardaigne allait combattre pour elle en Lombardie. Nous n'avions ni provoqué, ni encouragé la guerre à l'Autriche. La question était, avant tout, italienne. Je ne devais pas y substituer une question française ; nous aurions eu beau vouloir conquérir quand nous devions secourir. Nous aurions alarmé le peuple allemand, reformé contre nous la coalition, et notre diplomatie dans mes instructions, et que je prisi tout haut, plus tard, à la tribune, avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

Je dis : Nous devons nous préparer pour trois éventualités en Italie.

Ou Charles-Albert triomphera seul des maîtres de l'Italie ?

Ou Charles-Albert nous appellera ?

Ou Charles-Albert éprouvera des revers ?

Si Charles-Albert triomphe seul, tant mieux. L'Italie sera libre sans nous.

Si la lutte de l'indépendance italienne se prolonge, et que Charles-Albert nous fasse appel, nous répondrons à cet appel, et nous descendrons à son secours, du droit de notre alliance motivée alors avec l'Italie.

Enfin, si Charles-Albert ne nous appelle pas, mais que la sûreté de ses états et des provinces qu'auront conquis et proclamé leur indépendance soit menacée par suite de ses revers, nous descendrons, non comme conquérants, non comme agitateurs, mais comme médiateurs armés et désintéressés, en Piémont. L'Europe alors ne pourra accuser ni notre ambition ni notre impatience. Le droit de la proximité est un droit pour tous les médiateurs.

L'Europe respectera ce droit en nous. Ses négociateurs nous suivront et marcheront du même pas que nos troupes. Les puissances s'uniront à nous pour asseoir sur une base suffisante et subordonnée aux événements l'indépendance de l'Italie. J'ai quitté les affaires au moment où Charles-Albert était encore triomphant. J'ignore quels conseils ont suivi mes successeurs. Deux des éventualités que j'avais prévues et posées se sont réalisées, mais la situation de notre gouvernement était altérée à l'intérieur et commandait peut-être moins de témérité, du moins encore.

La responsabilité de notre politique en Italie m'échappe à partir du 24 juin ; néanmoins, j'ai confiance dans le coup d'œil du gouvernement et dans la sagesse de deux grands cabinets de l'Europe. Je crois que les négociations suppléeront la victoire. Amener l'Europe à traiter unanimement de l'état de l'Italie avec la nouvelle république française m'a toujours paru de loin la perspective de cette affaire, un gage d'alliance et de paix pour le monde.

3. *J'ai retardé les élections pour prolonger le pouvoir dictatorial du gouvernement dont je faisais partie.*

Pour toute réponse, lisez le récit au *Moniteur* des cinq ou six journées que la faction dictatoriale des clubs agglutinistes de Paris a tentées contre le gouvernement provisoire pour nous arracher l'ajournement des élections ; vous y trouverez la réfutation en fait de cette absurde inculpation. Je n'ai eu qu'une pensée en trois mois : l'Assemblée nationale, le pouvoir promptement et solidement remis, aux mains de la représentation républicaine. Le 17 mars, quelle est ma réponse au club de la garde nationale ? (Je copie) : « Citoyens, de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes » de trônes ou de gouvernements, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos » yeux, c'est celui de la souveraineté nationale (bravo ! bravo !), c'est celui » de la souveraineté nationale, à laquelle nous n'attenterons jamais nous- » mêmes, et à laquelle nous ne permettrons jamais qu'on attente en notre » nom ou au vôtre. »

Le 17 mars, quelles sont mes paroles dans la proclamation destinée pa [illegible] nous à désavouer toute idée d'usurpation de cette nature ? Je copie encore : « Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous » n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue » nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été de » lâches ; si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le com- » mande, nous serions des usurpateurs. Vous êtes seuls forts ! Nous comp- » tons les jours ; nous avons hâte de remettre la république à la nation. » Et ailleurs : « Encore quelques jours de magnanimité, de dévoûment, de » patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la république. » La république sera grande et forte comme la nation ! »

Et le 17 mars encore quelle est ma réponse à la manifestation des 100,000 hommes dont les prétendus organes nous somment d'ajourner les élections : « Citoyens, je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indé- » pendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la nation que Paris af- » fecterait le monopole de la république, sur un décret qui nous ferait » prendre, au nom de la capitale seule, et sous la pression d'une masse, » bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature » de la république conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la » France entière, et non pour quelques citoyens seulement !

» Si vous me commandiez de délibérer sous la force et de prononcer la » mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris, de la déclarer » pendant trois mois, six mois, que sais je ? exclue de sa représentation et » de sa constitution, je vous dirais, citoyens, ce que je disais à un autre » gouvernement il y a peu de jours : Vous n'arracherez ce vote de ma » poitrine qu'avec les balles qui l'auraient percée ! » Voilà comment j'ai ajourné l'Assemblée nationale en face de ceux qui demandaient son ajournement. Est-ce aussi une de mes concessions ?

Il est vrai, toutefois, que nous ajournâmes plus tard de quinze jours l'Assemblée nationale. Vous allez savoir pourquoi. C'est que les élections des officiers de la garde nationale n'étant pas faites, et cette armée civique n'étant pas encore organisée, nous voulûmes et nous dûmes attendre que la garde nationale fût debout pour entourer l'Assemblée nationale du respect, de l'autorité et de l'inviolabilité de Paris armé. Etait-ce trahison, était-ce sollicitude pour l'Assemblée nationale ? Le 15 mai a répondu. Combien n'aurions-nous pas eu de 15 mai, si la garde nationale eût été absente ?

4. J'ai été complice de la manifestation des cent mille hommes le 17 mars, j'allais et j'irais le 16 avril.

Je viens de vous citer le 17 mars. Il était dirigé surtout contre moi. Ouvrez le *Moniteur*, relisez l'interpellation menaçante des chefs de clubs c'est à moi nommément elle s'adresse. Lisez ma réponse, lisez le dialogue qui s'établit après entre quelques hommes modérés de la manifestation et moi (je copie encore) : « Un des citoyens s'approche et dit à M. » de Lamartine : Soyez sûr que le peuple [illegible] ner- » nement provisoire. » M. de Lamartine répond : « Ce n'est pas mon sentiment, » mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde [illegible] pas de ce » genre quelque belles qu'elles soient. Le [illegible] du peuple pour- » rait, malgré lui, amener les 13 brumaire [illegible] nous ni nous n'en » voulons. » Est-ce là le langage et l'attitude d'un complice ?

Mais vous n'avez su ni prévoir, ajoute-t-on, la grande émeute du 23 juin, dont la dislocation des ateliers nationaux devait être le signal, ni préparer d'avance les forces suffisantes pour combattre ce mouvement inévitable. Vous l'avez dans laissé grandir, se prolonger, dégénérer en guerre civile de quatre jours, ensanglanter et consterner Paris, décimer la garde nationale et l'armée ?

Citoyens ! si j'avais mérité ce reproche de ma conscience, je me serais fait tuer pour l'expier sur la première barricade. Mais je n'ai pas une minute de cette imprévoyance sur le cœur, pas une goutte de ce sang sur les mains. Vous allez en juger par les faits, les dates, les extraits du procès-verbal de la commission exécutive. Les voici :

Et d'abord ai-je flatté l'Assemblée nationale ? l'ai-je trompée sur l'éventualité d'une lutte à subir au moment de la dislocation des ateliers nationaux ? Jugez vous-mêmes ! Vers la fin de mai, le comité du travail interroge M. *Garnier-Pagès* et moi sur le plan du gouvernement pour dis- [illegible] [illegible] [illegible]

le dedans; institution militaire qui fédéralise la propriété et la patrie. Etait-ce aussi une armée que je recrutais à l'anarchie?

C'est peu. Le 8 juin, à l'ouverture de la séance du gouvernement, je dis au conseil ces propres mots : « La physionomie de la république m'afflige. » Nous marchons à une crise. Ce ne sera pas une émeute, ce ne sera pas une » bataille, ce sera une campagne de plusieurs jours et de plusieurs factions » réunies. L'Assemblée nationale, en qui réside la souveraineté, pourra » être compromise, forcée peut-être de quitter momentanément Paris. Il » faut pourvoir à ces éventualités avec l'énergie d'un pouvoir républicain. » Les cinquante-cinq mille hommes suffiraient pour y faire rentrer la re- » présentation nationale. Je demande, outre une série de décrets de sû- » reté publique, que le ministre de la guerre fasse approcher immédiatement » de Paris vingt mille hommes de plus. »

C'était le camp sous Paris, indiqué quatorze jours avant la bataille. La commission tout entière acquiesce à ma proposition. Le ministre de la guerre était présent. Nous pouvions donc compter, le 23 juin, non-seulement sur les cinquante-cinq mille hommes ci-dessus énumérés, mais encore sur les vingt mille hommes en marche ou prêts à marcher du camp sous Paris. En tout soixante-quinze mille baïonnettes rassemblées en peu de jours, pour soutenir une garde nationale de cent quatre-vingt mille hommes?

Que devient le reproche d'avoir fermé les yeux au péril et négligé la présence des troupes?

La commission, irréprochable dans les préparatifs, a-t-elle été hésitante ou faible dans l'action? Voici les faits : il est temps qu'ils apparaissent sous leur véritable aspect.

Le 22, à minuit la commission réunit au Luxembourg les ministres et les généraux. Tous les ordres sont donnés, toutes les mesures préparées dans l'éventualité d'une journée annoncée pour le lendemain.

Le 23, à six heures du matin, nouvelle réunion au Luxembourg avec les commandants des forces mises à la disposition du ministre de la guerre, qui est revêtu du commandement général pour donner de l'unité et de l'autorité aux ordres.

A sept heures, les rassemblements commencent au Panthéon. Formation d'une colonne de troupes de ligne, de cavalerie, et d'un détachement de la 11e légion pour s'emparer de la place. M. Arago, président de la commission, veut la précéder lui-même.

M. Quinet, colonel de la onzième légion, méconnu depuis, est présent dès le matin, actif et résolu tout le jour. L'attroupement se dissipe et se dirige sur la Bastille. Le gouvernement se transporte au palais de l'Assemblée nationale; il s'y établit en permanence avec le quartier-général.

La journée se passe à combattre et ordonner. Les troupes, admirables d'héroïsme, paraissent faibles de nombre. A quatre heures du soir, les barricades s'élèvent au faubourg du Temple. Elles commencent à s'élever vers la Bastille, elle menacent de se multiplier pendant la nuit.

Des représentants sont introduits. Ils nous somment de donner volontairement notre démission. Nous repoussons avec indignation ce conseil. Je me lève et je dis : « Nous répondons de tout. Jamais des hommes de » cœur ne se retirent au milieu d'un combat. Après la victoire de l'ordre, » nous serons à la disposition de l'Assemblée nationale. » Les représentants se retirent. « Nous avons encore quatre heures du jour, dis-je après » leur départ, et, disent avec moi tous mes collègues, ne les laissons pas à » la sédition; la nuit recruterait la multitude indécise et intimidée des » faubourgs; ils se couvriraient de barricades; ce serait du sang à verser et » à perdre demain; formons une dernière colonne avec le peu de troupes » qui sont autour de l'Assemblée nationale, et allons délivrer le faubourg » du Temple. » Le général Cavaignac forme la colonne; je monte à cheval, accompagné de M. Duclerc, ministre des finances, du commandant Pierre Napoléon, à qui je prête un de mes chevaux, et de M. Trévenoux, représentant du peuple.

La garde nationale et la foule nous encouragent de la voix et du geste sur les boulevards. Nous laissons le commandant général disposer ses forces au Château-d'Eau. Je m'avance seul au milieu des flots de peuple dans la rue du Temple et sur le boulevard de la Bastille. La multitude entoure mon cheval, me sépare de mes amis, se replie sur elle-même dans le sort de la [illegible] facilement sur l'intervention d'une masse sans guide prête, à la moindre impulsion, à [illegible] la révolution.

Je suis à la fois inquiet et attendri de la physionomie de cette foule; je la console, je la calme, je la ramène, autant qu'il est en moi, par mes paroles, à la patience, à la paix, à la confiance dans l'Assemblée. Je ne me dissimule pas que, dans quelques heures, tout ce peuple innocent encore va recruter l'insurrection. Quelques bataillons l'auraient contenu. Ces bataillons sont occupés ailleurs. Je reviens sur mes pas : je m'avance avec quatre pièces de canon, et avec la colonne de garde mobile et des troupes de ligne, qui marchent à l'attaque des barricades du faubourg. Ces barricades résistent trois quarts d'heure au feu. L'artillerie les démolit enfin.

Les décharges des insurgés blessent ou tuent quatre cents braves soldats et deux généraux. Le cheval que j'ai prêté au commandant Napoléon Bonaparte est tué sous ce brave officier, à côté de moi. M. de Trévenoux et M. Bassent, reçoivent des balles dans leurs habits. Je reviens porter moi-même au ministère de la guerre l'ordre dont me charge le général Cavaignac de faire arriver, pendant la nuit, les troupes des garnisons circonvoisines. Une trêve s'établit jusqu'au jour.

Le matin voit recommencer la lutte. Nous la soutenons tous avec la même énergie. Les gardes nationaux arrivent des départements, les canons de Vincennes, un régiment d'Orléans. Le triomphe est cruellement acheté, mais il n'est plus douteux. On nous enlève notre part de coopération au salut commun. A onze heures, l'Assemblée nationale nomme celui que nous avions déjà nommé nous-mêmes, le général Cavaignac, pour achever et consolider la victoire. Nous nous réjouissons de remettre le pouvoir dans des mains qui n'abuseront ni des lois ni de l'épée. Je rédige à la hâte la lettre que voici à l'Assemblée nationale :

« Citoyens!

» Le combat sans un pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs » et à son honneur en reculant devant une sédition et devant un péril » public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En vous » remettant le pouvoir dont vous l'avez investie, elle rentre dans des rangs » de l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et » au salut de la république? »

« De ce moment, citoyens, redevenu simple représentant, j'offre mes services au général Cavaignac comme au chef qui représente dignement la république. Je ne sais pas, lui dis-je, en le quittant, de ceux qui se réfugient dans l'opposition en tombant du pouvoir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir républicain dans les mains de leurs successeurs comme dans leurs propres mains. Comptez sur moi demain comme aujourd'hui. Mon ami le général Négrier était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles qu'il entendit de moi. Pendant que je le pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme une rançon de paix; pendant que tant de généreuses victimes volontaires, généraux, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, allaient se faire immoler sous le feu, la calomnie s'emparait déjà de mon nom, m'accusait de complicité avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul soldat!.... Voilà les révolutions!... Les plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs! Je n'en accuse personne; personne n'est coupable de l'obscurité à l'heure où il fait nuit sur tout le monde.

» Citoyens! voici la lumière! reconnaissez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la république s'attachent surtout à calomnier les républicains; ils savent bien que la république ne peut triompher que par la modération; que la terre française ne se laissera pas dépecer une heure par le communisme; que la terre française ne portera pas quinze jours l'échafaud; que la terre française vomirait le sang dont des plagiaires de la Terreur voudraient se repaître pour chercher je ne sais quelle [illegible] dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans [illegible] dans la vertu! Ce sont là les pires ennemis de la république; ce sont, [illegible] de la république, c'est son nom, ce sont les souvenirs de 93, que [illegible] s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter.

» Mais 93 n'était pas la république, c'était la révolution. Serait-il donc donné à quelques mots de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle? Non! nous montrerons au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la république, ce règne de tous. La république inspirée de Washington triomphera de la république de Babœuf, de Robespierre et de Danton! Autre siècle, autres pensées; autres pensées, autres hommes! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la république populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est, son salut! L'Assemblée nationale sauvera la France. Notre seule gloire, c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale; elle est votre souveraineté; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle!

» Recevez mes adieux, citoyens! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme; confondu désormais dans les rangs des simples représentants; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter, oubliez-moi, ne m'accusez pas! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi, je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette république unanime qui n'est, à vos yeux, comme aux miens, que l'intérêt de tous, le culte de tous, le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements. LAMARTINE, *représentant du peuple.*

» Paris, 25 août 1848. »

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

JEUDI 7 SEPTEMBRE 1848. (REPRÉSENTATION N° 41.)

La première représentation de :

HAYDÉE OU LE SECRET,

opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

Orné au second acte d'une décoration nouvelle composée et peinte par M. B. J. van Hove, costumes confectionnés par M. Berkhout, costumier du Théâtre-Royal Français.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

Hôtel de la Grande-Bretagne,

PLACE ROYALE,

BRUXELLES.

Cet hôtel se recommande aux voyageurs pour sa belle situation, son confortable et ses prix modérés.

TABLE D'HOTE à 2 et à 5 heures, 2 francs 50. (168)

A VENDRE

UN CHEVAL ANGLAIS, pur sang (couleur Alezan), âgé de huit ans, bien dressé.

A voir au Manége de M. J. B. LOISSET. (202)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 5 SEPTEMBRE. — Après quelques fluctuations, les intégrales sont fermé à peu près comme hier. Aucune variation de quelque importance ne s'est opérée dans les autres fonds hollandais.

Les espagnols et les portugais un peu plus fermes, sans qu'ils aient donné lieu à des affaires très animées. Les autrichiens, avec des transactions assez actives, étaient plus recherchés.

ROTTERDAM, MARDI 5 SEPTEMBRE. — Des fonds hollandais le 4 % et les intégrales étaient un peu en baisse. Des fonds étrangers les espagnols et les portugais étaient également plus faibles, surtout les portugais qui étaient côtés 1/2 % en baisse sur leur cours d'hier. Les mét. autr. 2 1/2 % plus offerts. En général les affaires étaient de peu d'importance.

PARIS, LUNDI 4 SEPTEMBRE. — Nos fonds sont fermes; on paraît moins inquiet à la bourse, bien qu'on n'ait rien reçu de nouveau sur les affaires d'Italie. Des escomptes assez importants ont contribué aussi à la fermeté des cours. Le 3 % et l'emprunt ferment en hausse de 50 sur samedi 44.50 et 72.50. Le 5 % a fait 73.50 et 72.75, pour fermer comme samedi à 73. Il s'est fait quelques arbitrages entre le 5 % et l'emprunt. Il y a avantage à vendre du 5 % pour acheter de l'emprunt. A terme le 3 % ferme à 44.75 le 5 % à 73.00 et l'emprunt à 72.50. Les actions de la banque ont baissé de 5 à 1655; les obligations de la ville n'ont pas varié; les bons du trésor ont été négociés à 22 % de perte.

Chemins de fer. Peu de variations; nous ne remarquons qu'une baisse de 3.75 sur le Rouen; hausse de 2.50 sur le Versailles (rive droite), et de 1.25 sur le Lyon. Le Saint-Germain a été fait à 3.0, le Montereau à 120 et le Dieppe à 165. Les autres chemins cotés restent comme samedi.

Fonds étrangers. Les 5 % belges (1840) et (1842) à 78 1/2, la rente de Naples à 76 et l'emprunt à 65 1/4 sont montés de 1/2 %. L'emprunt du Piémont n'a pas varié à 860. Hors parq. il s'est fait du 3 % intérieur d'Espagne à 18 1/2 au compt. en baisse de 1/2 % sur le dernier cours coté.

LONDRES, LUNDI 4 SEPTEMBRE. — Les nouvelles des diverses parties du pays annoncent un changement des plus favorables dans la température et dissipent les craintes que l'on avait sur l'arrière récolte. Cet état de choses neutralise en grande partie l'influence qu'exerce sur les affaires en général l'anxiété au sujet de la solution des affaires d'Italie.

Aujourd'hui les affaires en fonds publics n'ont pas été très considérables, mais les prix étaient bien tenus avec tendance à la hausse. Les consolidés ont fait à la clôture 86-86 1/8 au compt. et 86 1/8, 1/4 à terme. Bons de l'échiq 28-31 sh. de prime. Banque 196 1/2. 3 % réd. 86 1/8 3 1/4 % 87.

Il s'est traité bon nombre d'affaires en fonds étrangers à prix ferme. Cours de clôture : Holl. 2 1/2 % 44 1/8; d° 4 % 70 1/2, 71. Portug. 4 % 22. Russes 97-1/2 ex-div. Mex. 16 3/4

Rien en chemins de fer étrangers.

ANVERS, MARDI, 5 SEPTEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges 2 1/2 % ont été traités à 38 3/4, 5/8 et restent 38 5/8 et P.

Fonds espagnols 5 % 8 1/16 % fait et reste 8 1/8 % P., d° 3 % dette intérieure 18 1/8 A. et 18 1/4 % P.

Lots de Pologne de f. 500, fr. 251 A. — Lots de Bade de f. 35, fr. 57 1/2 A. — Lots de Sardaigne fr. 25 1/2 A.

2 1/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 5/8 A. et 38 11/16 et P.

FRANCFORT, LUNDI 4 SEPTEMBRE. — Les fonds ont éprouvé un mouvement de baisse qu'il faut attribuer à la discussion qui s'est engagée aujourd'hui dans l'assemblée nationale sur l'armistice conclu avec le Danemarck.

2 1/2 % métall., 38 1/8; 5 % dito, 73; lots de Bade, 26 7/8 à 1/4; lots de Hesse, 25 1/4; chemin du Nord, 43 1/4.

BERLIN, LUNDI 4 SEPTEMBRE. — Les transactions en actions des chemins de fer étaient aujourd'hui fort insignifiantes, la tendance faible et la majeure partie des cours en baisse. Ce sont particulièrement les inquiétudes au sujet des affaires en Italie qui en ont été le motif. Toutefois les fonds étrangers se sont de nouveau améliorés, et les obligations d'Etat prussien sont restées demandées lors de la clôture de la bourse.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 5 SEPTEMBRE.

Dette act...	2 1/2	44 7/16	Dito..... 3	25 1/2	Certific. dit...6
Dito dito.....	3	52 1/8	Do int. à 6 m.	3 13 1/2	Pologne Cert.	4
Dito en liq....	3		Coup. Ardoin.	6 5/16, 7/16	Lots Pol. fl.	300
Dito dito.....	4	68 3/8	Passive		Dito dito. fl.	500
Emp. des I.-O.	4		Deferred.....		Amér. Phil. B.	6
S. d'Am....	3 1/2	68 1/4	Dett. diff. à P.	2 5/8	Dito Act. de B.	
Soc. de C...	4 1/2		Portug. à L.	3 21 1/8	Autr. Mét....	5
Lits de Harl...	5	87 1/2	Dito dito.....	4 22 7/16	Dito.....	2 1/2
C. def. du R.	4 1/2		Do int. à 1 Conto		Dito.....	4
Ch. de fer Holl.			O. russe Hope.	5 98	Brés.....	5
Dito.....	4 1/2		Dito dito.....	5 98 1/2, 3/4	Dito 1843.....	5
Belgique....	4 1/2		Certific. dito	5 85 1/2	N. Mexic.....	5
Do Rothsch.	2 1/2	36 3/8	Dito dito.....	4 76 1/8, 1/4	Peru.....	6
Esp. Ard. 85	1. 5	8 3/8	Bill. Stieglitz.	4 76 1/8, 1/4	Grenade.....	1
Dito de 5	10 1. 5	8 5/16	Cert. à Hamb.	5 76	Venez.....	2 1/2
Dito Pièc. c.	5		Insc. au gr.-l.	6		

Dette diff. 1831							
Dito pass. 1834							
Russie. Emp. à							
Amst. H. Ce 5							
Dito à Rotterdam							
Prusse. Dito I.							
à Berl. 1832							
Nap. Cert. Falc	5						
Etat Romain	5						

BOURSE DE ROTTERDAM DU 5 SEPTEMBRE.

PAYS-BAS. — Dette activ.	2 1/2	0/0	44 5/8	ESP. — Ard. int. L. 510	5	0/0	
Dito dito	3	»	52 1/2	RUSSIE. — Emprunt	5	»	97 1/2
Dito dito	4	»	68 3/8	Stieglitz.	4	»	
ESP. — Ard. de L. 170.	5	»	7 7/8	AUTRICHE. — Certi. Mét.	2 1/2	»	36 1/2

BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE.

3p. c au compt	44 50	Belg. 3 p. 1833		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	44 75	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	345
Emprunt 1847	72 75	Société gener.		Par. Vers. r. dr.	125
5 % fin cour.	72 50	Esp. d'ité act.		» » r. g.	102 50
5 % au compt	73	» différé		Versailles	667 50
» fin cour.	73	» nouveau		Rouen	
Banq. de France	1655	» dette int.		Paris Nord	
Caiss. G.	1000	Naples 5 p. c.	76	» Strasb...	348 75
Belg. 5 p. 1840	78 1/4	Rome Em. 1844	62 1/2	» Lyon	365
» 5 p. 1842	78 1/4			Zinc. Vieille Mt.	
» 4 1/2 1844	72			» Gr. Montag.	2250

BOURSE DE LONDRES DU 4 SEPTEMBRE.

Cons. Compt...		Péruvien.....	3	Dito différé...	
Do en liquidat.	86 1/8, 1/4	3 p. c. par.	19 1/2	Dito passive....	3 1/2
Belges.....	69, 71	4 p. c. 1838	21 1/2, 22 1/4	Mexique.....	16 1/2, 3/4
Hollande 4 p. c.	70 1/2, 71	Brésiliens.....	72, 74	Russie.....	
Dito 2 1/2 p. c.	44 1/2, 45	Detteact. esp.	5 12 1/2, 3/4	Colombie.....	
		Dito 3 p. c.....	23 1/2, 1/4	Danois.....	

BOURSE D'ANVERS DU 5 SEPTEMBRE.

BELG. C de la bq. B. .	2 1/2		AUTR. Métal.	5		Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. G. R. .	2 1/2	38 1/2, 5/8 P	Dito	2 1/2 . . .		Dito pass. 1834	
Emprunt. .	3	51	Pol. L. de f. 300		339	Russie. Emp. à	
Dito. . . .	4		Dito de f. 500.		250 A	Prusse. Dito I.	
Dito. . . .	4 1/2	70 1/2 A	BADE. Lots de			à Berl. 1832	
Dito de 1840.	5	77	f. 50 1840.		99 P	NAP. Cert. Falc	5
Dito 1842. .	5	75 A	Dito 1845. . .			ETAT ROMAIN	5
HOLL. D° act.	2 1/2		ESP. Ep. 1834	5	8 1/8 P		

BOURSE DE FRANCFORT DU 4 SEPTEMBRE.

Métaliques..	5	73 à 73 1/2	Métaliq. 2 1/2		38 à 3/4	Emp. 1839 f. 250	81 1/2, 3/4
» ..	4	60 1/2 à 61 1/2	Banque.....		1210	Hollande 2 1/2	44 1/2 à 45 1/2
» ..	3	43 1/2 à 44 1/2	Emp. 1834 f. 500		119 1/2 120 1/2	Espagne dette int.	17 7/8 à 18 1/8

BOURSE DE BERLIN DU 4 SEPTEMBRE.

Obligat..	3 1/2	74 1/2 A	Ch Aix à Maest			Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).		100 1/2, 3/4 P	Obl de la S. C. M.		88 P	Lots de Pol. 500	67 1/2, 3/4
Dito Stiegl.	4	81 1/2 A	Banque de Prus		86 1/2, 87 P	Dito 300	93
Ch. de fer rhén.							

BOURSE DE VIENNE DU 2 SEPTEMBRE.

Métaliques..	5 1/2, 62	Emprunt.....		Lots de 500 fl.	
» .. 4	67, 68	» 1839	91 1/2, 92	Dito de 250 »	
» .. 3	50, 51	Ch. de fer Milan.	76, 77		
» 2 1/2	41 1/2, 42	» du Nord.	107 1/2 107 1/2		

BOURSE DE BRUXELLES DU 4 SEPTEMBRE.

Emp. 1840 5 p.	76 1/2	P	E. V. 1843 5 p.	75 1/2	P	Act. H. Ant. 5 p.	
» 1842 5 p. c.			Act. S. G 5 p. c.			» A. rem. 4 p.	
» 1834 4 1/2...	70 1/2	A	» S. C. 4 1/2...			» B. Fonc. 4...	
» 1836 4 p. c.	64	A	Act. S. Nat. 4 p.			Esp. Ardoin	
» 1838 3 p. c.	51 7/8	A	» S. de Com..			» intérieur.	
Dette act. 2 1/2	75 1/8	P	» B. de B. 4 p.	62 1/2		Naples 5 p. c.	
S. G. et R. 2 1/2	38 5/8	P	» E. 1841 5 p.			Romain 5 p. c.	
E. V. 1832 4 p.	90	A					

CHANGES D'AMSTERDAM DU 5 SEPTEMBRE.

Paris court.....	56	A	Naples 2/m.....	74	A	Londres court.	11.92 1/2
2/m.....	56 1/2	A	Vienne 2/S....	103	A	2/m...	11.85
Madrid 3/m...	210	A	Francfort 2/S.	98 1/2	A	Hamb. court...	35 1/16
Lisbonne 3/m.	40	A	S-Pétersb. 2/m.	183	A	2/m...	35 5/16
Gênes 2/m.....	45	A					

CHANGES D'ANVERS DU 5 SEPTEMBRE.

Amsterdam c.	1/8 % av.	A	2/m.			Francfort c.	210
2/m.			Londres court.	25, 42 1/2		2/m.	
Rotterdam c.	1/4 av.	A	2/m.			Escompte	
2/m.			Hambourg c.	188			
Paris court	1/4 av.		2/m.				

CHANGES DE FRANCFORT DU 4 SEPTEMBRE.

Amsterd. court	100 1/8	A	Hamb. court...	89	P	Paris court.....	94 1/8, 1/4
2/m...	10 1/2	P	2/m...	88 1/2	A	3/m...	94 1/2
Berlin court...	105 1/8	A	Londres court.	120 1/2	P	Vienne court..	111
3/m...			2/m...	119 1/2	P	3/m...	

CHANGES DE BERLIN DU 4 SEPTEMBRE.

Amst. court. .	143 1/2, 3/4	Hamb. 2/m...	150 1/2	Vienne 2/m...	95 3/4
2/m. . .	142 1/2, 3/4	Londres 3/m...	6.22 1/2	Francf. 2/m...	56, 24
Hamb. court...	151 1/2	Paris 2/m...	81 1/16 P	St-Peth. 3/S...	104 3/4

CHANGES DE VIENNE DU 2 SEPTEMBRE.

Amsterdam ...	152 p. 151 a	Francfort	108 p. 107 1/2	Londres.....	10 46, 10
Augsbourg....	107 1/2 p. 107 a	Hambourg.....	160 p. 159 1/2 a	Paris.....	128 1/2 p.

CHANGES DE BRUXELLES DU 4 SEPTEMBRE.

Amsterd. c. j.	1/4 av.	A	Hambourg. c. j.	187,50		Paris. c. j.	3 av.
Francfort. »	210,50		Londres. »	25,45	P		

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MERCREDI 6 SEPTEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.		2	0/0
	Dito dito		3	»
	Dito dito		4	»
ESPAGNE. —	Ardoins de L. 510.		5	»
	Dito intér. L. 510.		3	»
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816.		5	»
AUTRICHE. —	Obligat. Métaliques.		2 1/2	»

LA HAYE, chez C. van der Meer.